

# Les ravageurs et auxiliaires en maraîchage biologique

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

## Objectifs

Reconnaitre les ravageurs les plus courants sur les cultures maraichères biologiques ainsi que les auxiliaires permettant de limiter leur impact. Favoriser la présence de ces auxiliaires et les intégrer dans le plan de lutte phytosanitaire.

## Enjeux

Les maraîchers bio de l'Hérault, pour la plupart très diversifiés (entre 30 et 50 cultures différentes chaque année) doivent faire preuve d'une grande technicité et d'un savoir-faire très large pour garantir la réussite technique de leurs productions et leur garantir ainsi une bonne valorisation. Ceci nécessite du temps de formation spécifique et d'échange avec les autres maraîchers.

## Contenu

Présentation des ravageurs rencontrés fréquemment dans les cultures maraichères biologiques (l'accent sera mis sur les insectes) :

- clés de reconnaissance,
- cycles de vie,
- dégâts

Présentation des auxiliaires utiles dans les cultures maraichères biologiques :

- ravageurs concernés et effet sur les populations (prédation, parasitisme...),
- clés de reconnaissance,
- cycles de vie

Présentation des moyens de favoriser la présence de la faune auxiliaire dans les cultures maraichères :

- accroître la biodiversité végétale (en implantant des haies, des bandes enherbées ou fleuries, des arbres),
- augmenter la diversité végétale cultivée,
- réduire les travaux de sols profonds,
- limiter le recours aux insecticides,
- construire des abris et nichoirs (pour insectes, oiseaux et chauves-souris).

## Dates, lieux et intervenants

**27 mars 2023**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée Privé des Techniques Agricoles Horticoles  
Paysagères de Gignac, route de Pézenas  
34150 Gignac

Intervenant : Alain Arrufat, expert technique régional  
maraîchage, Civam Bio 66  
Formatrice : Elodie Bernard, ingénieure agronome,  
CIVAM Bio 34

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 19/10/2016

### Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

### Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

repas tiré du sac



**Modalités d'accès :**

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))